



# mce

Consommons autrement

N°54

# INFOS

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2007

## FAITES LE SAVOIR

### OGM : en attendant une loi, les communes peuvent agir

■ Trois parcelles de maïs transgénique, secrétant une toxine insecticide contre la pyrale, ont été implantées au printemps 2007 sur les cantons de Hédé, de Redon, et de Rochefort en Terre. C'est la première fois que ce type de semence à but commercial est cultivé sur la région Bretagne. Ce développement de cultures transgéniques, bien que modeste (2,23 ha au total pour toute la région) pose de lourdes questions :

• **il se fait dans un contexte juridique lacunaire.** En effet, à l'heure actuelle,

- il n'existe aucune obligation pour l'agriculteur de respecter une distance de sécurité minimale vis à vis des autres cultures,
- il n'existe aucune obligation d'avertir les voisins (agriculteurs, apiculteurs, particuliers) de l'existence de cette culture,
- le Ministère n'a communiqué la situation géographique des parcelles OGM cultivées que début juillet, et à l'échelle cantonale seulement, sans que les maires concernés ne soient informés,
- il n'a été défini aucune responsabilité (semenciers, agriculteurs cultivant des OGM) en cas de problème (contaminations),
- les dernières réglementations, en date du 19 mars 2007, ont été prises par décrets et arrêtés, sans concertation ni débat parlementaire.

• **il s'oppose aux positions des associations de consommateurs, d'environnement et de nombreux agriculteurs,** ainsi qu'à la délibération du Conseil régional de Bretagne.

Une nouvelle loi, discutée devant l'Assemblée a été annoncée dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Gageons qu'elle aboutira à protéger les consommateurs, qui à plus de 80% refusent l'alimentation transgénique. En attendant, le collectif OGM 35, animé par la Mce, incite les communes à prendre des mesures. Elles peuvent légalement refuser les OGM dans les cantines municipales ou émettre un vœu contre les cultures en plein champ. 49 communes d'Ille et Vilaine se sont déjà prononcées en ce sens.

**Pour en savoir plus :**  
collectif OGM 35/MCE : 02 99 30 79 30 ou [www.mce-info.org/ogm](http://www.mce-info.org/ogm)

## édito Privés d'information

• La Maison de la consommation et de l'environnement de Rennes est un lieu ressources exceptionnel et unique pour tous ceux qui, en Ille et Vilaine, sont à la recherche d'information sur tel ou tel sujet de consommation ou d'environnement. On y vient, bien sûr, pour rencontrer les associations et notamment, pour chercher conseil en cas de litige avec un professionnel. On y vient aussi pour lire la presse consumériste et consulter les derniers essais comparatifs sur les équipements ou matériels que l'on veut acheter. On y vient encore pour se documenter sur l'énergie et l'environnement, au centre de documentation du Ciele où la documentaliste et les conseillers "énergie" accompagnent le public dans sa quête de renseignements.

Le problème, c'est qu'en cette rentrée de septembre 2007, la porte du centre d'information du Ciele, situé dans le hall de la Mce, reste désespérément close : l'association, dont les financements sont très instables, a dû prendre la lourde décision de licencier sa documentaliste, et partant, de fermer son centre de doc. Le public de la Mce se retrouve de fait, privé d'une partie essentielle de ses ressources.

On voudrait nous faire croire qu'aujourd'hui, à l'heure d'Internet, la documentation papier, c'est dépassé ! Est-ce si sûr ? Quel que soit le support, il sera toujours indispensable que des professionnels classent l'information pour la rendre accessible au plus grand nombre. Et nous qui accueillons quotidiennement le public, nous savons bien que rien ne vaut le contact direct et que nombre de recherches documentaires demandent à être accompagnées pour aboutir.

Alors, mobilisons-nous vite pour que s'ouvre à nouveau la porte du Ciele !

**Loïc ALLIAUME**  
Président de la Mce